

L'ART ET VOUS

APPEL A CANDIDATURE ARTISTIQUE 2019 POUR LA CREATION D'UNE OEUVRE D'ART DANS UN ESPACE PUBLIC EXTERIEUR DANS LE QUARTIER D'ENCAGNANE A AIX-EN PROVENCE

PORTEUR DU PROJET

Centre social et culturel LA PROVENCE
Boulevard du Maréchal Juin
13090 AIX-EN-PROVENCE

LE PROJET

Le quartier d'Encagnane d'Aix-en-Provence se retrouve aujourd'hui en pleine mutation, intégré au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), le besoin des habitants d'être acteurs de leur quartier est très présent.

Cet appel à candidature concerne la création d'une œuvre d'art urbain entrant dans le cadre du projet L'ART ET VOUS. Ce projet culturel ambitieux participatif, porté par le Centre Social et Culturel LA PROVENCE, est réalisé en collaboration étroite avec les habitants du quartier et le bailleur FAMILLE&PROVENCE. Il entre dans sa 3eme année suite à la réalisation de 2 œuvres en 2017 et 2 en 2018.

L'œuvre réalisée intégrera un parcours artistique et culturel reliant l'ensemble de ces œuvres. Autour de cette démarche, le centre social propose un programme d'accompagnement à la fois social et artistique auprès des habitants avec la mise en place de rencontres avec les artistes (ateliers participatifs, témoignages, performances...).

Pour en savoir plus sur le projet :
www.csc-laprovence.com/lart-et-vous

LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE

Le Centre Social et Culturel LA PROVENCE est une association Loi 1901 agréée par la CAF (Caisse d'allocations familiales) et gérée par un conseil d'administration composé principalement d'habitants du quartier. Il propose tout au long de l'année de nombreux services et animations à ses adhérents et aux habitants du quartier d'Encagnane et de la ville d'Aix-en-Provence.

CONDITIONS ET MODALITES DE TRAVAIL

Le projet L'ART ET VOUS propose, chaque année depuis 2017, à un artiste de venir à la rencontre des habitants et de créer une œuvre urbaine avec eux. Ces rencontres prennent des formes différentes définies directement entre l'artiste et le chargé de projet : rencontres de rue, présentations dans les écoles, ateliers de création, performances...

Durant l'année 2019, l'artiste s'engage à être présent 6 journées selon le calendrier prévisionnel ci-dessous. Les dates seront fixées avec le porteur du projet dès la sélection de l'artiste.

De plus l'artiste s'engage également à fournir un travail à domicile permettant la correspondance avec le porteur de projet et toutes activités liées directement à la création, la présentation et la valorisation de son œuvre.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Mars 2019 : Pré-sélection de 5 à 10 artistes présentés aux habitants du quartier
- Avril 2019 : Sélection de l'artiste
- Mai 2019 : 2 journées de rencontres avec les habitants
- Juin 2019 : 2 journées de rencontres avec les habitants
- Juin 2019 : 1 journée de présentation des choix artistiques de l'artiste sélectionné
- Juillet 2019 : 1 journée de réalisation/installation/vernissage de l'œuvre

REMUNERATION

La participation à ce projet induit une rémunération forfaitaire de 8 000 euros TTC.

L'artiste doit être en mesure de fournir une facture pour l'ensemble de sa prestation.

Ce forfait comprend les honoraires de l'artiste retenu, tous les frais inhérents à la réalisation et à l'installation de l'œuvre, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement. Aucun frais supplémentaire ne pourra être demandé à l'association.

Le paiement du montant se fera 50 % à la signature de la convention et 50% en novembre 2019 avec clause de remboursement si les actions énoncées dans cet appel à candidature ne sont pas engagées.

INFORMATION TECHNIQUE DE L'OEUVRE – LIEU D'INTERVENTION

L'œuvre aura pour support une logette servant au dépôt des ordures ménagères.



Photographies de la logette servant à la création 2019

En effet, afin d'améliorer la collecte des déchets et sur demande de la Communauté du Pays d'Aix (nouvellement métropole Aix- Marseille), les bailleurs sociaux ont construit en 3 ans, 93 logettes d'ordures ménagères dans le quartier. Ces édicules rectangulaires, tous semblables, ont été construits sans réelle concertation préalable des habitants, mais ont eu pour effet de modifier sensiblement leurs pratiques (suppression des vides ordures, et affectation des logettes par bâtiment ou par cage d'escalier, avec un contrôle d'accès par digicode ou badge).

L'aspect esthétique des logettes a pour sa part été imposé par des contraintes fonctionnelles (surface proportionnelle au nombre de containers & au nombre de logements/ implantation conditionnée par les accès camions, etc.), mais aussi par les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France, la partie haute du quartier étant dans le rayon d'un secteur protégé autour de la bibliothèque de la Méjane en limite du quartier.

En aucun cas, il ne sera possible de modifier l'architecture de la logette.

INFORMATION TECHNIQUE DE L'OEUVRE – INTERVENTION ARTISTIQUE

Pour cette année 2019, les candidats devront être en mesure de proposer une création artistique en volume. Ainsi, la logette détaillée ci-dessus servira de « socle » à la structure installée sur cette dernière. Il sera également possible d'agir directement sur les murs de la logette mais l'installation placée en volume sur celle-ci devra être le cœur de la proposition artistique de l'artiste.

L'œuvre d'art s'intégrera dans le site en veillant à respecter l'environnement du lieu en tenant compte du contexte paysager des immeubles alentour et de la circulation des voitures et des piétons.

L'artiste doit tenir compte également des conditions climatiques et anticiper sur les éventuels actes de vandalisme. L'œuvre ne devra présenter aucun danger ni pour les passants, ni pour les piétons. L'artiste doit également garantir la pérennité de l'œuvre, faire en sorte que son entretien et sa maintenance soient faciles.

De ce fait, il sera demandé à l'artiste de fournir avant l'installation de son œuvre une validation d'un bureau de contrôle sur la fiabilité de son œuvre et de sa fixation sur le support. Le chargé de projet du Centre social sera en mesure de vous accompagner dans cette démarche.

Les conditions relatives aux droits d'auteur, à la conservation de l'œuvre, à la propriété et à la garantie liées à

cette production seront régies par une convention avec le bailleur propriétaire du local. Cette convention, disponible sur demande auprès du porteur de projet, fera l'objet d'une signature avant validation de la sélection définitive.

Comme précisé dans la procédure de candidature ci-dessous, il n'est pas demandé aux candidats d'avoir déjà une proposition finalisée de l'installation artistique. En effet, l'installation finale devrait s'appuyer et se nourrir des échanges et rencontres avec les habitants.

Toutefois, l'artiste devra, dans sa proposition :

- Se saisir des problématiques urbaines de circulation au sein du quartier et proposer une œuvre permettant de « s'orienter » dans le quartier.
- Traduire les notions d'identité, de mémoire et de mutation du quartier.
- Exprimer un signal fort de dynamisme et de modernité.
- Proposer une œuvre permettant de porter un regard différent sur l'environnement proche.

PROCEDURE DE CANDIDATURE

La sélection se fera en 2 phases.

Les candidatures pour la phase 1 seront à envoyer **au plus tard le Jeudi 28 février à 12h** (cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ou incomplets ne seront pas retenus.

Les documents seront envoyés en format numérique (format PDF) **ET** papier aux adresses suivantes :

Version papier :

Julien VINCENT

Centre social et culturel LA PROVENCE

Boulevard du Maréchal Juin

13090 AIX-EN-PROVENCE

Version numérique par mail :

Objet du mail : Appel à candidature artistique L'ART ET VOUS - Prénom Nom du candidat

A l'adresse : csclaprovence.mediation@gmail.com

Attention : Respectez la dénomination des fichiers comme indiqué ci-après.

Phase 1 : Élément à fournir - Acte de candidature

Dans un premier temps, le postulant devra faire parvenir son dossier de candidature au Centre Social et Culturel « La Provence ». Il comprendra les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature dans laquelle il exprime ses motivations (*NOM_prénom_LC.pdf*),
- Un dossier artistique (*NOM_prénom_DA.pdf*),
- Un curriculum vitae actualisé (*NOM_prénom_CV.pdf*),
- A titre d'exemple, une intégration dans le site du paysage (image en 3D) d'une œuvre pouvant se rapprocher esthétiquement du résultat attendu. Il n'est pas demandé à l'artiste une proposition finalisée de l'œuvre à mettre en place dans le quartier mais plutôt d'une projection permettant d'apprécier les techniques et savoir faire utilisés à sa conception. (*NOM_prénom_Proj.pdf*)
- Une photographie (ou coordonnées GPS) de la logette peuvent-être fournies sur demande à csclaprovence.mediation@gmail.com.
- Une garantie d'existence professionnelle : attestation de la maison des artistes, AGESA, numéro de SIRET... (*NOM_prénom_Attestation_pro.pdf*)

Phase 2 : Suite à l'examen des candidatures, la commission retiendra 4 à 8 candidats.

Les éléments pour la phase 2 seront à remettre au plus tard 10 jours ouvrables après la notification de sélection (notification prévue le 15 mars +/- 3 jours).

Les candidats présélectionnés devront nous faire parvenir :

- Un portrait vidéo (sans montage, sans effet visuel) d'une durée de 2 minutes maximum. Dans ce portrait, il sera demandé à l'artiste de s'adresser directement aux habitants et leur exposer ses motivations pour participer à ce projet.
- Une lettre signée autorisant la diffusion publique et la publication sur internet de leur portrait. En effet ces portraits pourront être publiés sur les sites du projet et de ses partenaires.

La sélection de l'artiste 2019 se fera durant le mois d'Avril.

Le porteur de projet ne sera pas dans l'obligation de justifier ses choix. Ainsi le candidat s'engage à ne procéder à aucun recours dans le cas de non sélection de son dossier. Les dossiers papiers pourront être restitués : dans ce cas, le candidat fournira dans son dossier une enveloppe affranchie à son adresse pour retour.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Afin de pouvoir apprécier les ouvrages et l'environnement existants et faire une proposition, une visite sur site est possible.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires ou pour prendre RDV pour une visite du site, les candidats devront s'adresser à :

Julien VINCENT

Coordinateur du projet

csclaprovence.mediation@gmail.com

04.42.59.64.61